

# LE DÉTERMINANT

## A. GENERALITES

**207** Le **déterminant** est un mot qui varie en genre et en nombre, genre et nombre qu'il reçoit, par le phénomène de l'accord (§ 212), du nom auquel il se rapporte. (Le déterminant possessif varie en outre en personne.) — Le déterminant se joint à un nom pour le concrétiser, pour lui permettre de se réaliser dans une phrase, notamment comme sujet.

**/** Voici venir **les** temps où vibrant sur **sa** tige  
**Chaque** fleur s'évapore ainsi qu'un encensoir. (Baudelaire.)

Certains déterminants peuvent accompagner un pronom (§ 124, e) ; ils n'ont pas alors la fonction qui est indiquée ci-dessus.

Le déterminant transforme n'importe quel mot, n'importe quel élément (syntagme, phonème, lettre, etc.) en nom.

**/** On a compté **les** peut-être de Renan. **Vos** g ressemblent à des têtards.  
**Trois** que dans une petite phrase, c'est trop.

Le déterminant permet de distinguer le genre et le nombre des noms qui ne varient pas en genre et en nombre : *Un élève, une élève. Un cours, des cours.* — Ce rôle est très important dans la langue parlée, où le genre et surtout le nombre des noms souvent ne s'entendent pas.

On appelle aussi les déterminants *adjectifs déterminatifs*. Avec les adjectifs, les déterminants ont en commun de s'accorder avec le nom. Mais la fonction est autre : le déterminant ne peut être attribut (sauf *quel* et les numéraux, qui cessent alors d'être des déterminants), et il est nécessaire pour que la phrase soit régulière (sauf cas particuliers : § 210). Soit la phrase : *Les petits cadeaux entretiennent l'amitié* ; je puis dire : *Les cadeaux entretiennent l'amitié*, mais non : \**Petits cadeaux entretiennent amitié*.

## **208** Espèces de déterminants.

Le déterminant minimal est l'*article*. Les autres déterminants ajoutent une autre indication : une localisation (*démonstratif*), un rapport avec

un être ou une chose (*possessif*), un nombre (*numéral*), une quantité imprécise, etc. (*indéfini*), le fait que l'on pose une question portant sur le nom (*interrogatif*) ou qu'on manifeste un sentiment vif à propos de la réalité désignée par le nom (*exclamatif*) ou que le nom a déjà été mentionné dans la phrase (*relatif*).

Les classes des déterminants sont les mêmes que celles des pronoms, à l'exception de l'article, qui n'est que déterminant, et du pronom personnel. Certains mots appartiennent aux deux catégories. Il y a d'autres parentés étymologiques.

On n'emploie pas simultanément deux déterminants appartenant à la catégorie de l'article, du possessif, du démonstratif, de l'interrogatif, de l'exclamatif et du relatif. (Toutefois, le relatif contient l'article soudé.) Les numéraux et les indéfinis *quelques*, *divers*, *différents* peuvent s'employer sans autre déterminant, mais ils peuvent aussi être accompagnés d'un article défini, d'un possessif, d'un démonstratif.

Les deux femmes. Ces quelques erreurs. Mes trois amis.  
Cas analogue : Tous mes amis. Tous ces enfants.

Ces syntagmes restent corrects si l'on supprime l'un ou l'autre des deux déterminants (sauf avec *tout*). Chacun des deux suffit donc à concrétiser les noms. Mais on a besoin à la fois des indications particulières à chacune des deux catégories. On pourrait appeler *prédéterminant* le premier des deux déterminants.

## 209 Place du déterminant.

Le déterminant est placé avant le nom, et avant l'épithète, s'il y en a une devant le nom.

Trois enfants. Trois jeunes enfants.  
(Exception : Feu la reine [§119, Rem.].  
En outre, chère Madame [possessif agglutiné].)

Lorsqu'un déterminant numéral ou indéfini est accompagné d'un article, d'un possessif ou d'un démonstratif (§ 208), le numéral ou l'indéfini sont placés immédiatement devant le nom, à l'exception de *tous*.

Mes trois sœurs. Ces quelques volumes.  
(Mais : Tous les enfants, toute la maison.)

Les surnoms traditionnels suivent le nom, l'article se mettant entre le nom et l'adjectif : Charles le Chauve. Alexandre le Grand. — Certains noms de villes sont construits de la même façon (mais avec traits d'union) : Mantes-la-Jolie.

## 210 Absence de déterminant.

a) Avec les noms communs.

1° Ordinairement, devant le nom apposé (qui vient après son support) ou attribut exprimant simplement une qualité (comme le fait l'adjectif).

Louis XIV, roi de France. Je suis pharmacien.

On met l'article si le nom apposé ou attribut exprime une identification nettement soulignée : *Chio, l'île des vins.* (Hugo.) — Êtes-vous le pharmacien (= un pharmacien bien déterminé) ?

## 2° Souvent, devant le nom mis en apostrophe.

| *Ami, je t'aime pour ton caractère sérieux.* (Vigny.)

Le possessif est normal aussi : *Il faut partir, mes amis.* — Il est agglutiné dans *madame*, etc. (§ 228, Rem. 1).

L'article défini se trouve surtout dans le style familier : *Il faut partir, les amis !* (Acad.)

## 3° Ordinairement, devant le complément déterminatif servant à caractériser, comme le ferait un adjectif.

| *Un poète de génie. Une chaîne d'or.*

## 4° Généralement, devant les noms de jours, de mois, ainsi que devant *midi*, *minuit*.

| *Venez mardi. Décembre est passé. Midi est sonné.*

On met l'article quand ces noms sont accompagnés d'éléments subordonnés : *Le riant avril. Le premier lundi du mois.* — On met aussi l'article devant les noms de jours quand il s'agit d'un fait qui se répète : *Venez le mardi.*

*Pâques*, désignant la fête chrétienne, rejette l'article : cf. § 160. — Pour *Noël*, on a souvent le choix : *À Noël, à la Noël.*

## 5° Dans un grand nombre d'expressions plus ou moins figées, surtout des syntagmes verbaux ou des syntagmes prépositionnels :

*Avoir peur, faire peur, prendre peur, rendre justice, imposer silence, prendre patience ; — avoir à coeur, aller à cheval ; — avec soin, sans gêne, par hasard, sous clef*, etc.

On notera, en particulier, que la préposition *en* se construit souvent sans déterminant, notamment sans article : comp. en *hiver* et au *printemps*.

L'article reparait généralement quand le nom est accompagné d'éléments subordonnés : *Imposer un silence absolu.*

## 6° Souvent, dans le style proverbial (proverbes, comparaisons et autres expressions traditionnelles et sentencieuses).

▮ *Noblesse oblige. Pierre qui mule n'amasse pas mousse.*  
Blanc comme neige. Il y a anguille sous roche.

## 7° Assez souvent, dans les énumérations.

| *Hommes, femmes, enfants, tout le monde dut sortir*

La langue littéraire supprime même parfois les déterminants lorsqu'il n'y a que deux éléments coordonnés : *On vendit donc maison et champs.* (Cl. Simon.)

8° Devant les mots ou n'importe quel élément linguistique considérés pour eux-mêmes, ainsi que devant les notes de musique et les nombres.

est une voyelle antérieure. N'oubliez pas l'accent de **bât**  
Le carré de **quatre** est **seize**. La première note de la gamme est **do**.

Mais si l'on désigne une réalisation particulière, le déterminant devient nécessaire.

Mettez les points sur **les l**. Il y a **deux a** en français.  
**Ce quatre** est mal dessiné. J'ai perdu le **do** de ma clarinette.

#### REMARQUE

Les spécialistes emploient sans déterminant les désignations scientifiques des plantes, des animaux, etc. : **Rhinestrus purpureus** est un parasite du cheval et du mulet. (Grand Larousse encyclopédique.)

9° Dans les titres, les inscriptions, les adresses.

**Précis** d'arithmétique **Maison** à vendre.  
20, rue du Commerce.

b) Avec les noms propres.

Avec les noms propres, qui sont définis par eux-mêmes (cf. § 154), le déterminant manque souvent.

1° Les noms propres de personnes s'emploient sans déterminant.

| **Dupont** est venu me voir. **Anne** est malade.

Le déterminant apparaît s'il s'agit de distinguer une ou des personnes parmi celles qui portent ce nom ou de distinguer un aspect d'une seule personne : *Il y a deux **Dupont** dans ma classe. — Je ne reconnais pas dans ce livre le **Mauriac** que j'aime.*

Les parlers populaires, notamment à la campagne, emploient l'article devant les noms de personnes : *Tout est sur la table, dit l'**Adélaïde**.* (M. Aymé.) — Tu as vu le **Boromé** ? (Giono.)

Sur le modèle de l'italien, on met l'article devant certains noms de familles italiens, devant le nom de certaines cantatrices : *Le Tasse, la Callas, la Castafiore.* — Cela s'est fait aussi avec des noms d'actrices françaises : *La Champmeslé.*

L'article peut aussi avoir une valeur stylistique, méprisante : *La nullité* de la Noailles (Étiemble) ; — ou emphatique (article au pluriel : § 175, b).

Le déterminant s'introduit quand le nom propre est employé comme nom commun : *C'est un **Don Quichotte**.* Cf. aussi § 183, a, Rem. 1.

Inversement, certains noms propres ont gardé l'article qu'ils avaient comme noms communs : *Lebègue, Leduc.*

Les noms d'habitants, etc., qui sont des noms en rapport avec des noms propres (§ 154, Rem. 1), suivent l'usage des noms communs : *Le **Parisien** est volontiers moqueur.*

2° Les noms de villes et certains noms d'îles (les noms des petites îles d'Europe et les noms masculins d'îles lointaines) s'emploient sans déterminant.

| J'ai visité **Paris**. Elle séjourne à **Madagascar**.

Le déterminant apparaît s'il s'agit de distinguer un aspect d'une ville : *Le vieux Paris*, *le Paris de la rive gauche*.

Certains noms de villes (ou de villages) contiennent un déterminant parce qu'ils viennent de noms communs : *Le Havre*, *Trois-Rivières*.

Les noms de pays (sauf Israël), de régions, de montagnes, de mers, de cours d'eau et beaucoup de noms d'îles demandent l'article défini : *J'ai visité le Portugal*. *Je regarde les Alpes*. *Il va pêcher dans le Saint-Laurent*. (Mais : *J'ai visité Israël*.)

## 211 Répétition du déterminant.

a) D'ordinaire, le déterminant se répète devant chacun des noms coordonnés.

**L** Voici **des** fruits, **des** fleurs, **des** feuilles et **des** branches. (Verlaine.)  
 En vertu de **quel** principe, de **quelle** autorité et de **quels** raisonnements ?  
 (Maupassant.)

b) Mais le déterminant ne se répète pas

1° Quand les noms désignent un seul être ou objet :

**C** e collègue et ami. J'ai rencontré **deux** collègues et amis.  
**Mon** seigneur et maître (= mon mari, par plaisanterie).

2° Quand le second nom est l'explication du premier :

| L'onagre ou Âne sauvage.

3° Quand les noms forment un tout étroitement uni, surtout dans des expressions traditionnelles :

**L** es officiers, sous-officiers et soldats. **Leurs** amis et connaissances. **Les** arts et métiers. **Les** us et coutumes. **Plusieurs** allées et venues. *Un aller et retour*.

La répétition est obligatoire si l'énumération ne contient aucune conjonction de coordination : *\*J'ai des frères, sœurs*. — On dit, dans une langue peu distinguée, °*Messieurs, dames* pour *Messieurs, Mesdames* ou, plus glamment, *Mesdames, Messieurs*.

### REMARQUE

La coordination peut porter sur des adjectifs. Si l'on a affaire à un seul nom accompagné de plusieurs qualifications, le déterminant ne se répète pas.

**C** es belles et bonnes personnes (elles sont à la fois belles et bonnes).  
**Ces** murs épais et hauts.

(S'il n'y a pas de conjonction de coordination, on répète ordinairement le déterminant : *Cette grande, cette belle ville de Paris*.)

Mais, s'il y a plusieurs réalités distinctes, dont chacune a sa propre qualification (le nom n'étant pas répété, par économie), le déterminant se répète.

**Mon** deuxième et mon troisième cheval.  
 (Ou, sans répétition, mais avec le déterminant et le nom au pluriel :  
**Mes** deuxième et troisième chevaux.)

Lorsque les adjectifs suivent le nom, on répète souvent le nom et son déterminant : **Mon costume bleu et mon costume brun**. Mais on peut avoir aussi : **Mon costume bleu et mon brun**. Avec les épithètes de relation (§118, b. Rem. 1), une construction comme la *littérature latine et la grecque* est assez littéraire ; on préfère : **les littératures latine et grecque** (§ 202, a. Rem. 3), — ou même, malgré son ambiguïté, la *littérature latine et grecque*.

## 212 Accord du déterminant.

Le déterminant s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine.

**M** a sœur. **Mes** frères. (Sur *Mon amie*, cf. § 228.)  
*Quelles belles Heurs !*

Très souvent, les déterminants pluriels (articles, possessifs, démonstratifs, numéraux, *plusieurs, quelques*, etc.) ont la même forme pour les deux genres.

Il est assez rare (cf. § 211) qu'un seul déterminant s'emploie pour plusieurs noms. Dans ce cas, il se met d'ordinaire au pluriel ; pour le genre, dans la mesure où il se marque, il suit les mêmes règles que l'adjectif (§ 204).

**M** es père et mère. *Décliner ses nom, prénoms et qualités.*  
*Tous les us et coutumes.*

Lorsque les noms désignent un seul être ou objet, le déterminant s'accorde avec le premier nom : Un *collègue et ami*. La *renoncule âcre, ou bouton d'or*.

On a aussi l'accord avec le nom le plus rapproché dans quelques locutions traditionnelles, où souvent les noms sont synonymes : En **mon** *âme et conscience*. — Au *lieu et place de ce sous-lieutenant*. (H. Bazin.)

Lorsque l'énumération contient la conjonction *ou*, on a souvent l'accord avec le premier nom : **Tout** *parent, allié ou ami*. (Code civil.)

## B. LES ARTICLES

213 Comme nous l'avons dit au § 208, l'**article** est le déterminant minimal, le mot qui permet à un nom de se réaliser dans une phrase, si le sens ne rend pas nécessaire un autre déterminant.

On distingue trois classes : l'article *défini*, l'article *indéfini* et l'article *partitif*; mais les deux dernières peuvent être jointes.

## 1. L'ARTICLE DÉFINI

**214** L'article **défini** s'emploie devant le nom qui désigne un être ou une chose connus du locuteur et de l'interlocuteur.

**Le soleil** luit pour tout le monde (réalité faisant partie de l'expérience commune).

**Le jeune ouvrier** reconnut la maison qu'on lui avait indiquée. (Balzac.)

[Le personnage a été présenté plus haut : Un jeune homme Agé d'environ seize ans, et dont la mise annonçait ce que la phraséologie moderne appelle si insolemment un prolétaire, s'arrêta sur une petite place...]

J'ai pris **la route qui conduit à Lille** [

(le complément du nom, ici une relative, permet d'identifier la réalité).

Dans le second exemple, l'article défini est assez proche du démonstratif. De même quand on désigne une réalité présente : *Oh ! le beau papillon !* — ou un moment proche de celui où l'on parle : *Nous partons à l'instant.*

Sur le choix entre l'article défini et le possessif, cf. § 229.

Sur l'article défini comme marque du superlatif relatif, cf. § 205, b.

L'article défini singulier peut aussi concerner une espèce, une catégorie, et non seulement un individu.

| *Le moineau est très sociable.*

### **215** Formes de l'article défini.

#### a) *Formes simples.*

- *Le*, avec un nom masculin singulier : *Le père.*
- *La*, avec un nom féminin singulier : *La mère.*
- *Les* [le], en liaison [lez], avec un nom pluriel : **Les parents. Les mères. Les enfants.** (Parfois avec plusieurs noms singuliers [§212] : **Les père et mère.**)

Au singulier, l'article s'élide devant un mot commençant phonétiquement par une voyelle.

| *L'or. L'heure. L'humble fleur.*

Lorsqu'il y a disjonction (§ 26), l'article a sa forme pleine.

| *Le hangar. La hernie. Le huit.*

L'*e* muet peut disparaître aussi dans la prononciation devant consonne (§11): *Après le départ* [ApRe l depA:R].

## b) Formes contractées.

Lorsqu'ils sont précédés des prépositions *à* et *de*, les articles *le* et *les* se contractent en *au* (= à *le*), **aux** (= à *les*) ; *du* (= *de le*), *des* (= *de les*).

**Appeler au secours. Parler aux enfants, aux voisins.**  
Le repas **du** soir. Le sommet **des** arbres. Les toits **des** maisons.

Au pluriel, la liaison est en [z].

*Du* et *des* articles définis contractés doivent être distingués de *du* article partitif et de *des* article indéfini et partitif (§§ 217 et 219).

Il reste quelques traces de l'ancien article contracté *ès* (= *en + les*) : *Docteur ès* [es] *lettres*.

## 2. L'ARTICLE INDÉFINI

**216** L'article **indéfini** s'emploie devant un nom désignant un être ou une chose (ou des êtres et des choses) dont il n'a pas encore été question, qui ne sont pas présentés comme connus, comme identifiés.

**Une** personne demande à vous voir. **Des** gens demandent à vous voir.  
Elle est d'une bêtise incroyable.  
(Dans : Elle est d'**une** bêtise / l'adjectif est laissé implicite.)

Il peut avoir aussi une valeur générale : Un *triangle équilatéral a les trois côtés égaux* (= n'importe quel triangle équilatéral).

*Un* est aussi numéral (§ 221). Quand il est article, on n'insiste pas sur le nombre (par opposition à *deux*, etc.), mais sur le fait que la réalité est imprécise.

Le pluriel *des* est assez proche des déterminants indéfinis *quelques*, *certains*.

### **217** Formes de l'article indéfini.

- *Un* [œ], en liaison [œn], devant un nom masculin singulier : Un *mur*. un *homme*.
- *Une*, devant un nom féminin singulier : **Une** *femme*.
- *Des* [de], en liaison [dez], devant un nom pluriel : *Des hommes*. des *femmes*, *des enfants*.

*Des* a une variante : *de*; voir les conditions d'emploi au § 219, Rem. 1 et 2.

*Des* est aussi article partitif: pour des choses non comptables (§ 219).

À distinguer de *des* article défini contracté (§215, b).

#### REMARQUE

Lorsqu'il est coordonné à *l'autre*, *un* est remplacé par *l'un* : Sur **l'une** et *l'autre* rive. (M. Arland.) — Dans **l'une** ou *l'autre* maison. (Mauriac.) — Ni **l'on** ni *l'autre* escadron n'arriva. (Michelet.)



### 3. L'ARTICLE PARTITIF

**218** L'article **partitif** s'emploie devant un nom désignant une chose non comptable, pour indiquer qu'il s'agit d'une quantité indéfinie de cette chose (éventuellement non concrète).

| *Boire du vin.* Avoir **du** courage.

#### REMARQUE

L'article partitif combine *de* et l'article défini. *De* n'est pas ici la préposition dans son emploi ordinaire de liaison, mais un mot introducteur (§ 409, a) qui se joint, non seulement à l'article défini, comme dans le cas envisagé ici, mais à d'autres déterminants et à des pronoms. Le syntagme ainsi construit peut être sujet, sujet réel, complément d'objet.

**D** e nos camarades viennent en voisins. (P. Morand.)  
 De **quel** vin prenez-vous ? Je prendrai **de celui-là**. Y mettre **du sien**.

#### **219** Formes de l'article partitif.

- Avec un nom masculin singulier, *du* devant consonne, *de V* devant voyelle (cf. § 215, a) : *Boire du vin*, de l'*alcool*, de l'*hydromel*.
- Avec un nom féminin singulier, *de la* devant consonne, *de V* devant voyelle (cf. § 215, a) : *Boire de la bière*, de l'*eau*.
- Avec un nom pluriel, *des* [de], [dez] en liaison : *Manger des épinards*. *Consulter des archives* (nom sans singulier).

On pourrait dire qu'au pluriel on a un seul article indéfini, qu'il s'agisse de choses comptables (*des pommes*) ou non (*des épinards*). — À ne pas confondre avec *des* article défini contracté (§ 215, b), dans lequel on a à la fois un article défini et une préposition introduisant un complément déterminatif, un complément indirect du verbe, etc. : *La cueillette des fruits*. La distinction vaut aussi pour *du*, *de la*, *de l'*.

#### REMARQUES

1. Devant des noms précédés d'un adjectif, *des* (partitif ou indéfini) est remplacé par *de* dans la langue soignée.

| *J'avais **de** grands espoirs*.

La langue familière emploie *des* dans ce cas. Inversement, la langue littéraire recherchée emploie encore *de* pour *du*, *de la*, *de V* : *Pour entendre de bonne musique*. (Sartre.)

La réduction de *des* à *de* ne se fait pas quand l'adjectif forme avec le nom un mot composé, qu'il y ait un trait d'union ou non : *Des grands-pères*. *Des jeunes gens*. **Des petits pois**.

2. Lorsqu'on passe de l'affirmative à la négative, on remplace par *de* les articles indéfinis ou partitifs accompagnant un complément d'objet direct ou un sujet réel.

| *Il boit du vin* -> *Il ne boit pas de vin* (ou : ...*jamais de vin*).

| *Il y a un enfant* -> *Il n'y a pas d'enfant*.

| *Elle a des amis* -> *Elle n'a guère d'amis* (ou : ...*pas d'amis*).

Les articles indéfinis ou partitifs se maintiennent

- Si la phrase a un *sens* affirmatif : *Il n'a que du vin.* (= Il a seulement du vin.) — *N'avez-vous pas des amis pour vous défendre ?* (= Vos amis devraient vous défendre.)
- Si la négation ne porte pas réellement sur le nom : *Je n'ai pas de l'argent pour le gaspiller.* (= J'ai de l'argent, mais non pour le gaspiller).
- Si le syntagme nié s'oppose à un autre syntagme de même fonction : *Je n'ai pas demandé du vin, mais de la bière.*

3. La préposition *de* ne peut être suivie des articles *du, de la, de l', des*. Ceux-ci doivent s'effacer.

*Du sable couvre le sol -> Le sol est couvert de sable.*

*Rencontrer des amis est agréable -> La rencontre d'amis est agréable.*

*Tu t'intéresses à des bêtises -> Tu (occupes de bêtises.*

4. Les adverbes de quantité jouant le rôle de déterminants indéfinis (§ 239, b) sont suivis de *de* seul.

| *Peu de gens, beaucoup d'enfants, trop de personnes.*

*Bien* fait exception : *Sien des gens l'ont dit avant moi.* — *Je vous souhaite bien du bonheur, bien de la chance*

## C. LES DÉTERMINANTS NUMÉRAUX

220

Le déterminant **numéral** exprime d'une façon précise le nombre des êtres ou des choses désignés par le nom.

*Il y a trois maisons dans cette rue.*

On l'appelle **cardinal** pour le distinguer de l'*adjectif ordinal*, qui indique le rang (§ 224). Nous verrons au § 223 que le cardinal fait souvent concurrence à l'ordinal.

Les numéraux cardinaux suffisent à déterminer le nom (comme dans l'exemple ci-dessus), mais ils peuvent aussi être précédés d'un autre déterminant (article défini, possessif, démonstratif) [cf. § 208].

| *Les quatre points cardinaux. Mes deux enfants. Ces trois maisons.*

Les déterminants numéraux sont aussi employés comme pronoms : **Trois** *seulement sont venus* (§ 258) ; *Ils sont trois* (comp. : *Us sont quelques-uns*) ; — **comme** noms (sans déterminant : § 210, a, 8°), surtout dans le langage mathématique : **Deux et deux font quatre**. — Ils peuvent aussi être des noms avec déterminants, mais invariables (§ 186) : *Dessiner deux quatre* (c'est le chiffre). Par ellipse d'un **nom** : *Les Quarante* (= les quarante membres de l'Académie française). Autres exemples au § 223.

Sur la représentation des numéraux cardinaux par des symboles, **les** chiffres arabes et les chiffres romains, cf. § 44.

## REMARQUES

1. Les numéraux perdent quelquefois leur valeur précise et marquent un nombre approximatif, indéterminé : *J'ai deux mots à vous dire.* — *On vous l'a dit cent fois* — *Voir trente-six chandelles.*

2. Aux numéraux cardinaux, on peut rattacher certains déterminants qu'on range parmi les indéfinis (§ 240) : *aucun, quelques, plusieurs*, etc. ; et parmi les interrogatifs et exclamatifs (§ 238, Rem.) : *combien de, que de.*

La langue ordinaire emprunte parfois le terme mathématique *zéro* pour marquer l'absence : *Zéro faute. Zéro franc, zéro centime.* (Cf. *nul, aucun* au § 240, a.)

221

## Formes simples.

*Un* (féminin : *une*), *deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize* ; — *vingt, trente, quarante, cinquante, soixante* [swAsã:t] ; — *cent, mille* (parfois *mil* : § 223, Rem. 1).

Il faut y ajouter : *septante* [sɛptã:t] (= 70), *huitante* ou *octante* (80), *nonante* (90). — *Septante* et *nonante* sont officiels en Belgique et en Suisse ; *huitante*, en Suisse seulement, où on dit aussi *octante*. *Septante* et *nonante* sont en outre usuels dans le sud et l'est de la France : *Un mètre nonante-huit.* (Giono.) — *Septante* s'emploie encore dans des formules inspirées de la Bible : *77 leur ordonne de pardonner non pas sept fois, mais septante fois sept fois.* (Fr. Mauriac.) [En outre : *les Septante*, pour désigner les auteurs d'une traduction de la Bible.]

## REMARQUES

1. À l'exception de *un*, qui varie en genre, les numéraux ne s'accordent pas avec le nom auquel ils se rapportent, et ils n'ont qu'une forme dans l'écrit (mis à part le cas où *vingt* et *cent* sont multipliés : § 222, b, — et celui de *mil* : § 223, Rem. 1).

2. Les numéraux terminés par une consonne dans l'écrit ont une prononciation différente, selon qu'ils sont pris isolément (c'est-à-dire non déterminants : *J'en ai six, la page six*, etc.), — ou, comme déterminants, selon qu'ils sont devant une consonne ou devant une voyelle du point de vue phonétique (liaison ; cf. § 22).

• *Sept* n'a qu'une prononciation : [set].

• *Un* [œ], *deux* [dø], *trois* [tRwA], *cent* [sã] ont une forme spéciale comme déterminants devant voyelle : [œn], [døz], [tRwAz], [sãt] : *Deux hommes.*

*Neuf* [nœf] prend la forme [nœv] seulement devant *ans, heures, hommes.*

• *Vingt* [vɛ] a la forme [vît] comme déterminant devant voyelle et dans les numéraux complexes : *Vingt hommes, vingt-six* [vetsis]. (Mais on dit [vɛ] quand *vingt* est multiplié : *quatre-vingt-six*, etc.)

• *Cinq* [sɛk] et *huit* [yit] perdent ordinairement leur consonne quand ils sont employés comme déterminants devant consonne ou lorsqu'il y a disjonction (§ 26) : *Cinq se[ ] maisons, huit* [yi] *Hollandais.*

• *Six* [sis] et *dix* [dis] ont deux autres formes : [si] et [di] comme déterminants devant consonne (ou lorsqu'il y a disjonction) : *Six femmes* ; — [siz] et [diz] comme déterminants devant voyelle : *Six hommes* (en outre : *dix-neuf* [diznœf]).

3. Au-delà de *mille*, il n'existe plus de déterminants simples. *Million*, *milliard* (ainsi que, moins usités, *billion*, *trillion*, *quadrillion* ou *quatrition*, etc.) sont des noms : ils ont besoin d'un déterminant, et le nom qu'ils accompagnent est introduit par la préposition *de* : **Un million de francs**.

Ils n'empêchent pas la variation de *vingt* et de *cent* (§ 222, b) : *Deux cent millions*. *Quatre-vingts milliards*.

Lorsque *million*, *milliard*, etc. sont suivis d'un déterminant numéral, le nom sur lequel porte l'indication numérique s'introduit sans préposition : *Un million deux cent mille habitants*.

## 222 Formes complexes.

Les **formes complexes** sont composées, soit par addition : *Vingt-deux* ; — soit par multiplication de *cent* et de *mille* (*Deux mille*. *Trois cents*), ainsi que de *vingt* dans *quatre-vingts* ; — soit par multiplication et addition à la fois : *Deux mille trente*.

### a) Lorsqu'il y a addition,

1° On met un trait d'union entre les éléments qui sont l'un et l'autre moindres que *cent*, sauf s'ils sont joints par *et*. (Voir la Remarque.)

| *Vingt-huit*. *Soixante-dix*. (Mais : *Vingt et un*.)

Les unités ajoutées aux dizaines vont de *un* à *neuf*, sauf avec *soixante* et *quatre-vingts*, où les unités vont de *un* à *dix-neuf* (excepté dans les régions où on emploie *septante* et *nonante*) : *Soixante-treize*, *quatre-vingt-dix-neuf*.

2° On met *et* uniquement pour joindre *un* aux dizaines (sauf *quatre-vingt-un*) et dans *soixante et onze*. (Mais : *quatre-vingt-onze*.)

On dira donc : *cent un*, *cent deux...*, *mille un*, *mille deux*, etc. — Toutefois on dit *mille et un* (parfois *cent et un*) pour donner l'idée d'un grand nombre approximatif : *Il ne s'agit pas ici des mille et une démarches de l'humble vie quotidienne*. (Duhamel.) — En outre, *Les mille et une nuits*, titre d'un recueil de contes arabes.

3° Dans les autres cas, il n'y a aucune marque. (Voir la Remarque.)

| *Trente mille six cent soixante*.

### b) Lorsqu'il y a multiplication,

1° On met un trait d'union dans *quatre-vingt(s)*. (Voir Remarque.)

2° *Vingt* et *cent* prennent un s quand ils terminent le numéral.

Quatre-vingts francs. Nous étions cinq cents.  
(Mais : Quatre-vingt-deux francs. Nous étions six cent trente.)

*Vingt* et *cent* employés comme ordinaux (§ 223) ne varient pas : *Page quatre-vingt*. *L'an huit cent*

Pour *quatre-vingts millions*, *huit cents milliards*, cf. § 221, Rem. 3.

3° *Mille* ne varie pas<sup>1</sup>.

| Deux **mille** francs. Trois dizaines de **mille**.

*Million, milliard*, etc., qui sont des noms, varient comme des noms : *Trois milliards huit cent mille*.

★

## REMARQUE

Le Conseil supérieur de la langue française (cf. p. 7) propose de mettre un trait d'union entre tous les numéraux : *Deux-cent-vingt-et-un*. (*Million*, étant un nom, n'est, dans ce cas, ni précédé ni suivi, d'un trait d'union.)

223

Il est assez fréquent que le numéral cardinal soit employé pour indiquer l'ordre, le rang, au lieu du numéral ordinal (§ 224).

**L**ouis quatorze. Le quatre août. Chapitra cinq, page dix.  
En l'an trois cent quarante. À trois heures (cf. § 225, a).

e

Avec suppression du nom : *En mil neuf cent vingt* — *J'irai vous voir le trois*. — À la **une** des quotidiens (= première page).

On dit toujours *premier* et non *un* avec les noms des souverains (*François premier*) et pour le quantième du mois (*le premier janvier*). — On peut dire *chapitre premier* ou *chapitre un* (de même pour un acte ou une scène dans une pièce de théâtre, pour le tome d'un ouvrage). — En parlant d'une page, d'une note, d'une remarque, on dit d'ordinaire, en laissant *un* invariable : *page un*.

## REMARQUES

1. Dans l'indication des années, on écrit *mil* au lieu de *mille* quand le numéral n'est pas multiplié : *En mil neuf cent quarante* (mais : *En deux mille*).

Il y a de l'hésitation pour *L'an mil* (ou *l'an mille*). — On exige aussi *mille* pour les dates antérieures ou étrangères à l'ère chrétienne (*L'an mille cinq cent avant Jésus-Christ*) : mais cela n'a pas de fondement.

2. On écrit : *L'an huit cent*. Cf. § 222, b, 2°.

## L'adjectif ordinal

224

**L'adjectif ordinal**, qui indique l'ordre, le rang, n'est pas un déterminant, mais il a des relations privilégiées avec le déterminant cardinal. Celui-ci s'emploie souvent à la place de l'ordinal (§ 223).

a) L'ordinal est généralement formé par l'addition du suffixe *-ième* aux cardinaux correspondants (ainsi qu'à *million* et à *milliard*).

**D**eux deuxième ; trois • troisième ; vingt • vingtième ;  
vingt et un • vingt et unième.

Du point de vue graphique (outre la chute des *e* muets finaux des cardinaux), on notera l'addition d'un *u* dans *cinquième* (cf. § 30, a) ; le remplacement de *f* par *v*, comme dans la prononciation, pour *neuvième*.

1. *Mille*, mesure itinéraire, est un nom qui varie : *Soixante-dix milles* après avoir doublé le cap Gregory. (J. Verne.)

Pour l'emploi de *et* et du trait d'union, on a les mêmes règles que pour les cardinaux ; cf. § 222 et la Rem.

Du point de vue phonétique, on constate la réapparition de la consonne latente qui termine le cardinal ; elle apparaît d'ailleurs au féminin pour *un*, dans les liaisons pour d'autres (cf. § 221, Rem. 2).

b) Deux ordinaux ne viennent pas de cardinaux.

**Premier** s'emploie ordinairement, *unième* ne servant que dans des ordinaux complexes : *Vingt et unième*.

**Second** s'emploie dans la langue soignée, mais *deuxième* peut toujours lui faire concurrence. En outre, *deuxième est seul* à former les ordinaux complexes.

**L** a *deuxième* partie de l'année [à propos de juillet]. (Claud.) Tous les *seconds* purs du mois. (Acad.) *Vingt-deuxième*.

#### REMARQUES

1. Sur l'utilisation des chiffres romains et des chiffres arabes, cf. § 44 et la Remarque.
2. On supprime parfois les noms : *Voyager en seconde* [classe]. *J'habite au troisième* [étage]. *Elle redouble sa troisième* [année].
3. Lorsque deux ordinaux en *-ième* sont coordonnés, on supprime souvent le suffixe du premier : *Le sept ou huitième*. (Littre.)
4. On trouve quelques traces d'anciens ordinaux : *Une tierce personne* (= troisième). *Le quart monde* (= quatrième). *Charles Quint* (= cinquième).  
Dans une énumération, *l'un* ou *un* est parfois mis pour *le premier*, et *l'autre* pour *le deuxième* : *On construit trois pavillons : un pour le corps de Witman ; l'autre pour faire le barbecue [sic] (...)* ; le troisième pour les boissons. (Apollinaire.)  
Signalons aussi les ordinaux indéfinis empruntés aux mathématiques, *énième* (ou *ennième* ou *n<sup>ième</sup>*), *x<sup>ième</sup>* : *Pour la énième fois*. (Michel Droit.)  
° *Combientième* n'est pas correct. On dit familièrement : *Le combien es-tu ?* — *Quantième* ne s'emploie plus en France que pour le jour du mois : *Indiquez sur le procès-verbal le quantième du mois*. (Dict. du franç. contemporain.)
5. Pour les fractions, en dehors de l'adjectif spécialisé *demi* (cf. § 201, a) et du nom *moitié*, on emploie nominalement des ordinaux : les anciens ordinaux *tiers* et *quart* et les ordinaux vivants *cinquième*, *sixième*, etc.

le quart, le cinquième de la bouteille.

Un quart, un cinquième de bouteille.

(Mais : Une demi-bouteille. La moitié de la bouteille.)

## L'indication de l'heure

225 Dans l'usage courant,

a) On répartit les vingt-quatre heures d'une journée en deux séries de douze heures, que l'on numérote de *une heure* à *onze heures* (avec *s.*

quoiqu'il s'agisse d'un rang et non d'un nombre), en achevant la première série par *midi*, la seconde par *minuit*.

| **De onze heures à midi.** Entre *minuit* et *une heure*.

Lorsqu'il est utile de distinguer, on ajoute, pour la première série, *du matin* ; — pour la seconde, selon la partie de la journée, *de l'après-midi* ou *du soir*.

**A** trois heures **du matin**. À trois heures **de l'après-midi**.  
A six heures **du soir**.

Dans la langue administrative ou juridique et parfois dans la langue littéraire, on emploie *de relevée* pour *de l'après-midi* : **À deux heures de relevée.** (J. Dutourd.)

b) On indique les divisions **de l'heure**, soit **par** addition soit par soustraction, en donnant le nombre des minutes (le mot *minutes* est généralement supprimé) ou une fraction de l'heure (*demi*, *quart*).

Six heures **dix**. Cinq heures **cinquante** ou six heures **moins dix**.  
Six heures **et demie**.  
[Sur *midi et demi(e)*, *minuit et demi(e)*, cf. § 201, a]  
Six heures **et quart** ou six heures **un quart** (... **et un quart** est vieilli.)  
Six heures **moins le quart** (ordinairement) ou six heures **moins un quart**.  
Six heures **trois quarts**.

Dans des expressions comme : *La grande pendule sonne la demie de sept heures* (M. Butor) et *Le quart de six heures avait sonné* (Fr. Mauriac), il faut comprendre : « sept heures et demie » et « six heures et quart ».

#### REMARQUE

Dans les horaires des transports internationaux et, à la suite de cela, souvent dans la langue administrative, parfois dans l'usage ordinaire, on numérote les heures d'une journée d'une façon continue de *zéro* à *vingt-quatre*, minuit étant désigné par *zéro heure* ou par *vingt-quatre heures*, selon qu'il s'agit du début ou de la fin de la journée. On indique les subdivisions par addition, en donnant le nombre des minutes. On utilise d'habitude les chiffres arabes, on représente *heures* par son symbole *h* (sans point) et on supprime le nom *minutes*.

**1** Le train qui part de Bâle à Oh 27 arrive à Bruxelles à 8 h 18.

## D. LES DETERMINANTS POSSESSIFS

226

Le déterminant **possessif** indique que les choses ou les êtres désignés par le nom ont une relation avec une *personne grammaticale* : celui qui parle, celui à qui l'on parle, celui ou ce dont on parle.

Cette relation peut être celle de la possession ou de l'appartenance, mais aussi n'importe quel type de rapport qu'exprime le complément

déterminatif du nom ; le possessif peut aussi marquer l'affection, le mépris, etc.

Prenez **vos** cahiers. On s'élança à sa poursuite. **Son** ennemi.  
 Je prends **mon** métro vers midi. (Ph. Hériat.)  
 Fermez **votre** porte. Oui, **mon** capitaine.  
**Mon** chéri. **Mon** cher Monsieur. Je vous y prends, **mon** gaillard !  
 Tu penses, Gringoire, si **notre** chèvre était heureuse ! (A. Daudet.)  
 [C'est la chèvre de M. Seguin et non celle de l'auteur !]

## 227 Le déterminant possessif varie

a) **En personne**, par référence à la situation (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> personne) ou au contexte (3<sup>e</sup> personne).

1° La première personne du singulier renvoie au locuteur : *J'ai enlevé **mon** veston.*

La première personne du pluriel renvoie d'habitude à un ensemble (surtout de personnes) dont le locuteur fait partie : *Anne et moi, nous avons apporté **nos** livres.*

Elle peut aussi renvoyer à un ensemble de locuteurs (par exemple dans les prières ou les chants en commun) : *Donne-nous aujourd'hui **notre** pain de ce jour* (Pater) ; — ou au locuteur seul (pluriels dits de majesté ou de modestie) : *Tel est **notre** bon plaisir* (disait le roi). — *La première partie de **notre** livre...* (écrit un auteur dans son avant-propos).

2° La deuxième personne du singulier renvoie à l'interlocuteur : *Tu as enlevé **ton** veston.*

La deuxième personne du pluriel renvoie, soit à un ensemble (surtout de personnes), soit à un interlocuteur que l'on vouvoie : *Anne et Françoise, prenez **vos** cahiers. Anne, prenez **votre** cahier.*

3° La troisième personne renvoie à une personne ou à une chose (3<sup>e</sup> personne du singulier), à des personnes ou à des choses (3<sup>e</sup> personne du pluriel) dont on parle : *// a enlevé **son** veston. La France et **son** armée* (titre d'un livre de Ch. de Gaulle). *Anne et Françoise ont pris **leurs** cahiers.*

Par cette variation en personne, le déterminant possessif<sup>2</sup> est apparenté au pronom personnel : comme celui-ci, il se réfère à la situation (pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> personne) ou au contexte (pour la 3<sup>e</sup> personne), c'est-à-dire que, dans ce dernier cas, il a, comme le pronom, une espèce **d'antécédent**

On constate en outre que, là où le déterminant possessif n'est pas admis, on recourt au pronom personnel construit comme complément déterminatif du nom : *Un ami à **moi**.* (Une autre possibilité est l'**adjectif** possessif : *Un **mien** ami.* Cf. § 228, Rem. 2.)

2. On pourrait l'appeler *déterminant personnel*, mais on supprimerait ainsi le parallélisme, qui est évident, avec le *pronom possessif*, lequel doit être distingué du *pronom personnel*.



## REMARQUE

Il arrive que l'on se serve de la troisième personne pour parler de soi ou pour s'adresser à quelqu'un : cf. § 295, c. C'est notamment le cas dans les formules que l'on emploie sur une carte de visite. On veillera à éviter l'ambiguïté : °*Pierre Dupont envoie à Monsieur Jean Dubois ses félicitations chaleureuses pour sa nomination.* En règle générale, on évitera aussi d'employer dans la même phrase des possessifs de la troisième personne qui renvoient à des antécédents différents : °*Pierre a dit à Paul que son frère connaissait bien sa sur.*

## b) En genre et en nombre, par accord avec le nom (cf. § 212).

| **Son veston et sa cravate. Ses vêtements.**

Le genre se marque seulement : 1° avec un nom au singulier ; — 2° aux trois personnes du singulier.

## 228 Formes des déterminants possessifs.

	Nom singulier		Nom pluriel
	nom masculin	nom féminin	
1 <sup>re</sup> pers. du sing.	mon	ma	mes
2 <sup>e</sup> pers. du sing.	ton	ta	tes
3 <sup>e</sup> pers. du sing.	•on	sa	ses
1 <sup>re</sup> pers. du plur.	notre		nos
2 <sup>e</sup> pers. du plur.	votre		vos
3 <sup>e</sup> pers. du plur.	leur		leurs

Les formes *mon*, *ton*, *son* ne s'emploient pas seulement avec un nom masculin, mais aussi avec un nom féminin lorsque le mot qui suit le déterminant commence par une voyelle du point de vue phonétique — sauf s'il y a disjonction (cf. § 26).

**M** on erreur, son aimable sœur.  
(Mais : **Ma** hernie, **sa** huitième victoire.)

## REMARQUES

1. Le possessif agglutiné dans *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, *monseigneur* varie au pluriel : cf. § 184, a. — L'épithète éventuelle précède : **Chère Madame**.

2. Dans la langue écrite, on emploie les **adjectifs** possessifs *mien*, *tien*, *sien* comme épithètes ou attributs, *nôtre*, *vôtre*, *leur* comme attributs : *On l'avait fiancée sur le tard à un sien cousin.* (M. Yourcenar.) — *Je fais volontiers mienne l'émotion du musicien que j'interprète.* (A. Gide.) — *Les chères mains qui furent miennes.* (Verlaine.) — *Devant cette richesse qui était leur.* (J. Dutourd.)

La langue ordinaire dirait, si le possessif est épithète ou attribut du sujet : ... à un *cousin à elle* ; ... *qui furent* à moi.

229

En général, on remplace le déterminant possessif par l'article défini quand le rapport de possession est assez nettement marqué par le contexte, notamment devant les noms désignant les parties du corps, les facultés intellectuelles.

**E**lle ferma **les** yeux. J'ai mal à la tête. Il a **le** pied dans rétrier.  
Elle perd la mémoire.

Mais on met le possessif quand il faut éviter l'équivoque, quand on parle d'une chose habituelle, ou quand le nom est accompagné d'un complément ou d'une épithète.

Donnez-moi **votre** bras (dit le médecin). Elle a sa migraine.  
Un Saxon étendu, sa tête blonde hors de l'eau (A. Daudet.)

Dans d'autres cas, le rapport de possession doit être indiqué, mais il est plus élégant de le marquer par un pronom personnel complément du verbe que par un possessif attaché au nom.

Essayez-vous **les** pieds. Elle me prit la main.  
(Dans une langue plus familière : Essayez **vos** pieds. Elle prit ma main.  
Plus familier encore : Elle me prit ma main. Elle me tira par ma manche.)

230

Surtout dans la langue écrite, le déterminant possessif de la 3<sup>e</sup> personne dont l'antécédent ne désigne pas une personne est souvent remplacé par l'article, et l'antécédent est représenté par le pronom *en*.

J'aime beaucoup Paris et j'**en** admire les monuments. (Acad.)  
(On peut dire aussi : ...et j'**admire ses** monuments ;  
mais non : ° et j'**en** admire **ses** monuments.)

Si l'antécédent désigne une personne, la construction avec *en* est moins fréquente, sans être exclue : *Cette étrangère, j'étais en train d'en regarder la photographie par Saint-Loup.* (Proust.)

Cet usage de *en* n'est pas admis et le possessif est obligatoire

- Quand le possessif attaché à un complément a pour antécédent le sujet du verbe : *La Meuse a sa source près de Langres.*
- Quand le possessif est attaché à un syntagme prépositionnel : *Je revoyais (...) l'antique château (...), la rivière qui baignait le pied de ses murailles.* (B. Constant.)
- Quand le possessif est attaché au sujet d'un verbe ayant un complément d'objet direct : *Le soleil se leva ; ses rayons caressèrent la cime de la montagne.*

231

Quand *chacun* explicite un pronom personnel de la 1<sup>re</sup> ou de la 2<sup>e</sup> personne du pluriel, c'est le pronom personnel qui sert d'antécédent au possessif, et celui-ci se met à la 1<sup>re</sup> ou à la 2<sup>e</sup> personne du pluriel.

| Nous suivions **chacun notre** chemin. (Lamartine.)

Quand *chacun* explicite un pluriel de la 3<sup>e</sup> personne (pronom personnel, autre pronom, nom), on peut donner comme antécédent au possessif, soit *chacun*, qui implique le possessif de la 3<sup>e</sup> personne du singu-

lier ; — soit ce pluriel, **qui** implique le possessif de la 3<sup>e</sup> personne du pluriel.

*Quand ils reprirent chacun **sa** route... (Barrés.)*  
*Ils gagnèrent chacun **leur** place. (Hugo.)*

**232** Lorsqu'un nom désigne une réalité dont plusieurs possesseurs possèdent<sup>3</sup> chacun un exemplaire, ce nom et le possessif qui le détermine peuvent se mettre au singulier ou au pluriel (selon que l'on considère l'exemplaire de chacun des possesseurs ou l'ensemble des objets).

| *Les alouettes font **leur nid** ou **leurs nids** dans les blés.*

Le choix n'existe pas quand il s'agit de noms n'ayant pas de singulier ou pas de pluriel, — quand il y a un seul objet pour l'ensemble des possesseurs, ou plusieurs objets pour chaque possesseur, — ou encore quand le contexte impose l'idée de pluriel.

**V**ous préparez **votre avenir**. Elles ont cassé **leurs lunettes**.  
 Les Parisiens regagnent **leur ville** à la fin d'août.  
 Les poules étaient suivies de **leurs poussins**.  
 Nous avons échangé **nos cartes**.

## E. LES DETERMINANTS DEMONSTRATIFS

**233** Le déterminant **démonstratif** détermine le nom en indiquant la situation dans l'espace (avec un geste éventuellement) de l'être ou de la chose désignés, ou parfois en les situant dans le temps ou dans le contexte.

**D**onnez-moi **ce** livre.  
 Les moissons sont belles **cette** année.  
 Il posa **cette** simple question : - Le connaissez-vous, le voleur ? » (Maupassant.)

L'idée démonstrative est fort atténuée dans certains cas : *J'ai une de ces faims !* (Troyat.) [= une faim très grande.]

**234** **Formes du déterminant démonstratif.**

• Avec un nom masculin singulier, **ce** : **Ce** garçon.

La forme **cet** [set] s'emploie devant un mot commençant phonétiquement par une voyelle (sauf s'il y a disjonction : § 26) : **Cet** arbre, **cet** honneur. (Mais : **Ce** héros, **ce** ouistiti.)

• Avec un nom féminin singulier, **cette** : **Cette** maison.

• Avec un nom pluriel, **ces** : **Ces** enfants, **ces** tables.

3. *Posséder* doit être pris dans un sens large : cf. § 226.

## REMARQUE

Le démonstratif est souvent renforcé au moyen des adverbes *ci* et *là*, qui se placent après le nom, auquel ils sont joints par un trait d'union.

| *Ce livre-ci* (démonstratif prochain) ; *ce livre-là* (démonstratif lointain).

Sur l'emploi de *ci* et de *là*, voir des indications plus précises au § 265.

## F. LES DÉTERMINANTS RELATIFS

235 Le déterminant **relatif** détermine le nom en indiquant que l'on met en relation avec ce même nom déjà exprimé ou suggéré dans la phrase la proposition qui suit. Il n'appartient qu'à la langue écrite, surtout juridique et parfois littéraire.

... dans le délai de trois jours, à partir de la notification qui lui aura été faite de sa nomination, lequel délai sera augmenté d'un jour... (Code civil.)

On vous donnera le n° de son domicile de la rue de Seine, lequel n° j'ai oublié. (G. Sand.)

Le syntagme formé par le déterminant relatif et le nom équivaut à un pronom relatif, mais on renonce à celui-ci pour des raisons de clarté (notamment lorsque le nom antécédent est assez éloigné) ou d'insistance. On pourrait aussi remplacer le déterminant relatif par un démonstratif et commencer une nouvelle phrase.

On notera à ce propos que la formule, assez courante, *auquel cas* est parfois précédée d'un point et donc n'est plus alors considérée vraiment comme contenant un relatif : *L'auteur (...) ne s'interdit même pas de chercher la ressemblance au-delà du fameux mur de la vie privée. Auquel cas c'est un pamphlétaire.* (É. Henriot.)

### 236 Formes du déterminant relatif.

Les formes sont celles de l'interrogatif *quel* précédé de l'article défini agglutiné, article qui se contracte avec les prépositions *à* et *de* au masculin singulier et au pluriel.

- Avec un nom masculin singulier : *lequel, auquel, duquel* ;
- Avec un nom féminin singulier : *laquelle* (*à laquelle, de laquelle*) ;
- Avec un nom masculin pluriel : *lesquels, auxquels, desquels* ;
- Avec un nom féminin pluriel : *lesquelles, auxquelles, desquelles*.

## G. LES DÉTERMINANTS INTERROGATIFS ET EXCLAMATIFS

237 a) Le déterminant **interrogatif** s'emploie quand on pose une question à propos du nom qu'il détermine.

| *Quelle heure est-il ?*    *Quels livres avez-vous choisis ?*

L'interrogatif *quel* s'emploie aussi comme attribut. Il n'a pas alors le rôle de déterminant, à moins que l'on ne considère qu'il se rapporte à un nom sous-entendu.

| *Quels sont les invités ? (= Quels [invités]...)* **Quel** est cet oiseau ?

b) Le déterminant exclamatif s'emploie quand on exprime un sentiment vif (admiration, étonnement, indignation, etc.) à propos de la réalité désignée par le nom que détermine F exclamatif.

▮ **Quelles** bêtises elle a faites !  
Dans des phrases non verbales : **Quelle** belle ville !

Comme l'interrogatif (cf. a), l'exclamatif s'emploie aussi comme attribut.

| **Quelle** ne fut pas ma surprise quand il m'annonça son mariage !

## Formes.

Les formes du déterminant interrogatif et du déterminant exclamatif sont identiques ; c'est *quel*, qui varie en genre et en nombre : *quelle* avec un nom féminin singulier, *quels* avec un nom masculin pluriel, *quelles* avec un nom féminin pluriel.

### REMARQUE

On peut ranger aussi parmi les déterminants interrogatifs et exclamatifs *combien de*, qui, formé d'un adverbe, ne connaît pas de variation.

▮ **Combien** de truites avez-vous pêchées ?  
À **combien** de tentations n'est-il pas exposé ! (Acad.)

*Que de*, qui est formé de la même façon, est uniquement exclamatif.

| **Que** de fois je suis passé par là !

## H. LES DETERMINANTS INDEFINIS

On range sous la dénomination de déterminants indéfinis des mots variés indiquant, soit une quantité non chiffrée (§ 240), soit une identification imprécise ou même un refus d'identification (§ 241).

### a) Déterminants proprement dits.

1° *Aucun, chaque, maint, nul, plusieurs, tel* s'emploient à l'exclusion de tout autre déterminant.

| Elle n'a eu **aucune** peine à le convaincre.

## REMARQUES

1. *Tel et nul* sont adjectifs dans certains de leurs emplois ; § 243, c.
2. *Aucun*, au contraire des autres déterminants, peut se placer après le nom, dans la langue écrite, sans changer de valeur. Cela se produit uniquement quand le syntagme est introduit par la préposition *sans* : *Qu'allaient-ils devenir, sans ressources aucunes ?* (Zola.)

2° *Quelques, divers, différents* peuvent, comme les déterminants numéraux, être précédés d'un article défini, d'un démonstratif ou d'un possessif.

| // avait **quelques** livres. **Les quelques** livres qu'il avait laissés.

*Divers* et *différents* sont adjectifs dans certains de leurs emplois : cf. § 243, c.

3° *Certain* peut être précédé ou non d'un article indéfini sans que le sens change. Au singulier, la construction sans article appartient à la langue littéraire. Par contre, au pluriel, c'est le tour avec l'article *de* qui est littéraire.

J'ai ouï dire à **certain** homme, à **un certain** homme. (Acad.)  
 À **de certains** moments. (Pompidou.) À **certain**s moments.

*Certain* peut aussi être adjectif : cf. § 243, c.

4° *Tout* a des constructions différentes selon les cas. **Lorsqu'il est** (distributif (§ 240, b), il suffit comme déterminant.

| **Tout** homme raisonnable sait cela.

Lorsqu'il exprime la totalité (§ 240, e), il est ordinairement **suivi d'un** article, d'un démonstratif ou d'un possessif.

| Elle a mangé **tout** un gâteau, **tout** le gâteau, **tous** ces gâteaux.

Cette construction particulière le distingue des adjectifs (à l'exception *de feu* : § 119. Rem.). — Dans certaines locutions, *tout* marquant la totalité se construit sans autre déterminant : *donner toute satisfaction, à toute vitesse, en toutes lettres, toutes proportions gardées, toutes sortes de*, etc.

## b) Déterminants occasionnels.

1° Des locutions formées d'un adverbe de quantité (*peu, beaucoup, tant, trop, plus*, etc.) suivi de la préposition *de* : *J'y ai trouvé beaucoup de satisfaction*.

En outre, *bien* accompagné de l'article partitif (cf. § 219, Rem. 4) : *Je vous souhaite bien du bonheur*.

2° *Quantité de* et *nombre de* (ainsi que *bon nombre de*), locutions formées d'un nom sans article suivi de la préposition *de* : *Elle a quantité d'amis*,

3° *Force* construit sans article et sans préposition (littéraire) : // a bu **force** bouteilles.

4° *La plupart de* + déterminant, locution nominale, dans laquelle le nom a cessé d'être senti comme tel : // a neigé **la plupart du** temps.

5° *Plein de* (et *tout plein de*), locution contenant un adjectif invariable (style familier) : // y a **plein de** gens.

6° *Pas un*, qui contient le numéral *un* : cf. § 240, a.

7° Des locutions à noyau verbal (*n'importe, je ne sais, on ne sait, Dieu sait, etc.*) contenant les interrogatifs *quel* (qui s'accorde avec le nom) et *combien de* : Je ne sais **quelle mouche l'a piqué**.

8° Les symboles mathématiques *x* et *n*, le premier usité aussi dans la langue commune : *Après x années*.

#### REMARQUES

1. *Autre, même, quelconque* ont certains traits communs avec les déterminants indéfinis. Mais ils ne suffisent pas à déterminer le nom puisqu'ils ne s'emploient pas sans déterminant. Nous les considérons comme des *adjectifs* indéfinis. Cf. § 246.

2. Certains syntagmes nominaux suivis de la préposition *de* se rapprochent aussi des déterminants indéfinis, le nom se vidant plus ou moins de sa signification propre : *Un tas de, une masse de, une foule de, une flopée de* (très familier) ; *une espèce de* (ne pas dire : °*un espèce de*, si le nom qui suit est masculin), *une sorte de*.

### Indéfinis exprimant la quantité.

On les regroupe parfois avec les numéraux sous le nom de **quantifiants**. — Rappelons que certains cardinaux peuvent avoir une valeur imprécise analogue à celle des déterminants indéfinis (cf. § 220, Rem. 1) : *Je te l'ai dit trente-six fois*.

#### a) Quantité nulle (cf. zéro au § 220, Rem. 2).

*Aucun, nul* (surtout usité dans la langue écrite) et *pas un* (qui s'applique seulement aux choses comptables) accompagnent d'ordinaire la négation *ne*.

**J** e n'ai **aucune** envie d'y aller. Je n'ai **nulle** envie d'y aller.  
**Pas une** feuille ne bouge.

Ils ont parfois un sens négatif sans être accompagné de *ne*.

**I** l avait toutes les vulgarités et **aucune** vertu. (Barrés.)  
**Nul** cloute qu'ils en riraient. (Bernanos.)  
 Et rien de vivant **nulle part** ; pas une bête, **pas un** oiseau, **pas un** insecte. (Loti.)

Sur le sens positif de *aucun* et parfois de *nul*, cf. ci-dessous, b).

#### b) Unité.

1° *Aucun* s'emploie dans la langue littéraire sans la valeur négative signalée dans le a).

**C** omme si la raison pouvait mépriser **aucun** lait d'expérience ! (Barrés.) [Comp. : ... un seul fait..)

*Nul* ne s'emploie de cette façon qu'avec *sans* : *Sans nul doute*. (Comp. : *Sans le moindre doute*.)

Pour *quelque, certain*, cf. § 241.

2° *Tout* et *chaque* s'emploient comme distributifs, c'est-à-dire que l'on considère en particulier les divers éléments d'un ensemble.

| À **chaque** jour suffit sa peine. **Toute** médaille a son revers.

Du point de vue du sens, *chaque* et *tout* équivalent à des pluriels : *Chaque jour* = *tous les jours*.

### c) Pluralité.

» *Plusieurs* signifie « plus d'un » ou « plus de deux » ; *quelques* indique un nombre imprécis, mais peu élevé (cf. aussi § 244) ; *certains* envisage un nombre limité d'objets ou d'êtres ayant des caractéristiques particulières (cf. aussi § 241, a) ; *divers* et *différents* ajoutent une nuance de variété.

**U**n ou **plusieurs** registres. (Code civil.) Deux ou **plusieurs** personnes. (Code civil.)  
**Certains** (ou **quelques**) personnes sont pessimistes.  
 Ce colis pèse **quelques** (**certains**) kilos.  
 Il & rencontré **différentes** (ou **diverses**) personnes.

• *N'importe combien de, je ne sais combien de, on ne sait combien de, Dieu sait combien de* marquent une pluralité vraiment indéterminée.

| Je le lui ai dit **je ne sais combien de** fois.

• *Tant de* s'emploie pour un nombre considéré comme variable, comme indifférent ; *X* ou *x* [iks] est parfois emprunté aux mathématiques avec cette valeur.

Ce navire parcourt **tant de** milles à l'heure. (Acad.)

(Ne dites pas : *autant*.) [Autre emploi : voir A]

Si 1940 avait été la reprise de 1914, (...) la Belgique, au bout de *X* années de guerre, eût terminé le conflit avec un gouvernement unanime derrière un nouveau Roi Chevalier. (Rob. Aron.)

*n* [en] n'est usité qu'en mathématiques : *Un polygone de n côtés*.

### d) Petite ou grande quantité.

1° Pour exprimer l'idée de faible quantité, *peu de* et, ordinairement en relation avec la négation *ne*, *guère de* la présentent comme proche de la quantité nulle ; *un peu de* (qui concerne surtout des choses non comptables ; comparez *quelques* ci-dessus) comme opposée à la quantité nulle.

Elle a **peu** d'amies. Elle n'a **guère** d'amies.

Elle a **peu** de patience. Elle n'a **guère** de patience.

N'auriez-vous pas **un peu** de sel ?

2° La notion de grande quantité s'exprime par des termes variés, qui s'appliquent pour la plupart aussi bien à des réalités comptables qu'à des réalités non comptables.



• *Maint*, usité seulement dans la langue écrite, a la particularité d'avoir le même sens (pour des réalités comptables) au singulier et au pluriel.

└eur application se heurte en pratique à **maints** obstacles. (R.-L. Wagner.)  
On y trouve **maint** détail technique. (R.-L. Wagner.)

• Cette notion est surtout exprimée par des déterminants occasionnels : *beaucoup de*, *énormément de*, *pas mal de*, *assez de* (ces deux-ci concernent plutôt une quantité moyenne) ; *bien du*, *de la* ou *des* (cf. § 219, Rem. 4) ; *plein de* et *tout plein de* (familiers) ; *force* (littéraire) ; *quantité de* (langue ordinaire), *nombre de* et *bon nombre de* (langue soignée).

└ous laites beaucoup de bruit pour rien. Elle gagne **énormément** d'argent.  
Cette personne a **pas mal de** petits côtés. (Acad.)  
Cet ouvrage est fait avec **assez de** goût. (Acad.)

Dans cet emploi (à distinguer de la suffisance : cf. *f*), on dit en Belgique : ° *Cet ouvrage est fait avec **assez bien de** goût.*

└Je vous souhaite **bien du** plaisir. **Bien des** gens vous le diront.

Il y a avait **plein** de gens dans l'antichambre. (Aragon.) Il y a **tout plein de** monde dans les rues. (Acad.)

Nous nous séparâmes à la porte de l'hôtel avec **force** poignées de main. (A. Daudet.)

Depuis **nombre** d'années, on signale des abus dans ce service. (Dict. du franç. contemp.)

3° *La plupart de* « la plus grande partie de ».

└La **plupart de** ses collègues et de ses inspecteurs étaient en vacances. (Simenon.)  
La **plupart du** temps, il rentre fort tard.

## e) *Totalité.*

*Tout* au singulier concerne la totalité d'une réalité dont les parties ne sont pas considérées comme comptables, — et au pluriel la totalité d'une réalité dont les éléments sont comptables.

| Passer **toute** une journée dans son lit. La nuit, **tous** les chats sont gris.

## f) *Cas divers.*

• *Trop de* marque l'excès ; *assez de*, *suffisamment de* la suffisance.

└ous laites **trop de** fautes. Vous avez bu **assez de** vin. Il a **suffisamment de** bien pour vivre. (Acad.)

• *Autant de*, *plus de*, *davantage de*, *moins de* marquent la comparaison.

└Les hommes mettent dans leur voiture **autant** d'amour-propre que d'essence. (Daninos.)

└J'avais **davantage** d'argent que maintenant. (Sartre.)

• *Tant de* et *tellement de* (plus familier) impliquent une conséquence, parfois non exprimée (surtout dans des phrases exclamatives).

└Is ont **tant de** tableaux qu'on ne voit plus les murs.  
Nous avons **tellement de** dettes ! (Troyat.)

## Autres indéfinis.

Certains indéfinis présentent les réalités désignées par les noms comme non identifiées. Au singulier, ils n'insistent pas sur l'unité et se rapprochent plus de *un* article indéfini que de *un* numéral.

### a) *Quelque*, surtout dans la langue écrite.

| Si cela était, **quelque** historien en aurait parlé. (Acad.)

Quand il s'agit d'une chose non comptable, *quelque* se rapproche de l'article **partitif** et de *un peu de* (§ 240, d, 1<sup>o</sup>) : *J'ai quelque peine à vous comprendre.*

### b) *N'importe quel*, *je ne sais quel*, *on ne sait quel*, *Dieu sait quel*.

| // choisit **n'importe quel** livre.

Des brises chaudes montaient avec **je ne sais quelles** odeurs confuses. (Fromentin.)

) *Certain* (littéraire au singulier) et *tel* s'emploient surtout parce qu'on ne veut pas préciser de quoi il s'agit.

Je l'avais obligé à sortir coiffé de **certain** chapeau de paille (...) qui ne lui plaît pas. (Loti.)

J'arriverai à **telle** époque, **tel** jour, à **telle** heure. (Acad.)

Il y a **tel** hôtel à Mons où, le samedi, les gens des petites villes voisines viennent exprès dîner pour faire un repas délicat. (Taine.)

Au lieu de *certain*, la langue courante emploie *un certain* : ... coiffé **d'un certain** chapeau de paille... — Inversement, la langue littéraire emploie *de certains* au pluriel : *À de **certains** endroits* (S. de Beauvoir.)

Notons les formules coordonnées *tel et tel*, *tel ou tel* : *Dans **telle et telle** circonstance, les abeilles se conduisent envers leur reine de **telle ou telle** façon.* (Maeterlinck.)

**L'un ou l'autre** a aussi le sens de « tel ou tel » : *La jeune fille était souvent appelée dans **l'une ou l'autre** maison de la paroisse.* (Fr. Mauriac.) [Cet emploi est assez proche de *différents, divers* : § 240, c]

## Variabilité des déterminants indéfinis.

### a) *Déterminants occasionnels*.

Les déterminants occasionnels (§ 239, b) ne varient pas, **sauf ceux qui** contiennent *un* et *quel* (cf. ci-dessous).

### b) *Déterminants ne s'employant qu'au singulier*.

- *Chaque* ne varie pas en genre : **Chaque** année.
- *Plus d'un et pas un* varient en genre : **Plus d'une** fois.
- *Aucun* et *nul*, qui varient en genre, s'emploient généralement au singulier : *Je ne connais **aucune** personne de ce nom.*

Cependant, ils admettent le pluriel devant des noms qui n'ont pas de singulier ou

qui n'ont pas de singulier dans une de leurs significations (§ 176, Rem. 1) : ... *n'ordonnèrent aucunes reprèsailles*. (Dans le *Monde*.)

La langue littéraire use parfois du pluriel en dehors de ce cas : *Aucunes choses ne méritent de détourner notre route*. (A. Gide.)

### c) Déterminants ne s'employant qu'au pluriel.

- *Plusieurs* ne varie pas en genre : **Plusieurs écoles**.
- *Différents* et *divers* varient en genre : **Différentes solutions**.

### d) Déterminants s'employant au singulier et au pluriel.

- *Quelque* ne varie pas en genre : **Quelques amies**.
- *Certain*, *maint* et *tout* varient aussi en genre : **Certaines personnes**. **Maintes fois**. **Toutes les femmes**.
- Dans *n'importe quel*, *on ne sait quel*, etc., *quel* varie en genre et en nombre : **N'importe quelles maisons**.

13 La plupart des déterminants indéfinis s'emploient aussi avec d'autres valeurs.

a) C'est évidemment le cas des déterminants occasionnels (§ 239, b).

b) *Aucun*, *certain*, *nul*, *pas un*, *plus d'un*, *plusieurs*, *tel* et *tout* s'emploient aussi comme pronoms indéfinis.

*Chaque* et *quelque* ont comme pronom correspondant *chacun* (voir cependant § 285, a) et *quelqu'un*.

La plupart des déterminants occasionnels s'emploient aussi comme pronoms, mais souvent avec des modifications, comme la suppression de la préposition *de*, le remplacement de *quel* par *lequel*.

c) *Certain*, *différent*, *divers*, *nul*, *tel* et *tout* s'emploient aussi comme adjectifs.

**J**'en suis **certain**. Un résultat tout **différent**.  
Des préoccupations tout **diverses**.  
Ce devoir est **nul**. Un match **nul**.  
Son envie de réussir est **telle** qu'il fera n'importe quoi.

Pour *tout*, cf. § 245.

#### REMARQUES

1. *Tel* est souvent employé, sans *que*, dans la langue littéraire, pour exprimer une comparaison. Il s'accorde alors, parfois avec le terme que l'on compare, plus souvent avec le terme auquel on compare : // *bandait ses muscles, tel une bête qui va sauter*. (Saint Exupéry.) — *La lune sur un paratonnerre, tel un clown*. (J. Renard.)

2. *Tel que* peut introduire une énumération développant un terme qui précède ; *tel* s'accorde avec ce terme : *Plusieurs langues, telles que le grec, le latin, l'allemand, etc.* (Acad.)

3. Dans la locution adjectivale *tel quel* « sans changement », les deux mots s'accordent avec le nom : *Laisse les choses telles quelles.* [Ne dites pas : *\*telles que.*]

*d) Quelque* et *tout* s'emploient aussi comme adverbes ; *tout* comme nom. Voir ci-dessous, car il nous a paru utile de donner une vue d'ensemble sur les diverses valeurs de ces mots.

#### Les diverses valeurs de *quelque*.

*a) Quelque* est **déterminant** indéfini et variable en **nombre** quand il se rapporte à un nom (§§ 240, c ; 241).

| *J'ai reçu quelques amis. Il reste quelque espoir.*

Il en est de même dans *quelque ... que* introduisant une **proposition de concession**, si *quelque* précède un nom.

| *Quelques raisons que vous donniez, vous ne convaincrez personne.*

*b) Quelque* est un **adverbe** invariable

1° Quand, devant un numéral, il signifie « environ » (emploi de la langue écrite).

| *Il y a quelque vingt ans.* (Céline.)

2° Dans l'expression *quelque ... que*, si *quelque* précède un adjectif ou un adverbe (le sens est « si ... que »).

**Quelque** bonnes que soient vos raisons, vous ne convaincrez personne.  
**Quelque** habilement que vous raisonnez, vous ne convaincrez personne.

Si, dans cette expression, *quelque* précède un adjectif suivi d'un nom, *quelque* est adverbe et invariable quand le syntagme nominal est attribut (le verbe de la proposition est alors *être* ou un verbe similaire : § 101).

**Quelque** bonnes nageuses qu'elles soient, elles risquent de se noyer à cet endroit.  
 (=Si bonnes nageuses...)

Sinon, *quelque* est déterminant et variable.

| *Quelques bonnes raisons que vous donniez, vous ne le convaincrez pas.*

#### REMARQUE

*Quelque* en un mot doit être distingué de *quel que* (en deux mots), qui est suivi du verbe *être* au subjonctif ou d'un verbe similaire (parfois précédés de *devoir*, *pouvoir* et/ou d'un pronom personnel) ; *quel* peut alors être considéré comme un attribut détaché (cf. § 272, Rem.) s'accordant avec le sujet du verbe.

| *Quels qu'en soient les dangers, l'eau me tente toujours.* (H. Bosco.)

S'il y a plusieurs **sujets**, on applique les règles d'accord de l'adjectif (cf. § 204). Notons en particulier que, quand les sujets sont unis par *ou*, l'accord se fait, soit **avec** le sujet le plus proche, soit avec l'ensemble des sujets.

**Quelle** que fût la circonstance ou la personne. (Jammes.)

**Quels** que soient leur qualité ou leur mérite. (Montherlant.)

## 15 Les diverses valeurs de *tout*.

a) *Tout* [tu], [tut] en liaison, féminin *toute* [tut], est **déterminant** indéfini dans le sens de « chaque, n'importe quel » (§ 240, b) ; **il s'emploie** seulement au singulier.

| **Toute** faute est pardonnable.

On le considère aussi comme déterminant indéfini (ou comme *prédéterminant* : § 208) quand il exprime la totalité (§ 240, e ; généralement suivi d'un autre déterminant : § 239, a, 4°). Au singulier, *tout* [tu], [tut] en liaison, féminin *toute* [tut] ; au pluriel, *tous* [tu], [tuz] en liaison, féminin *toutes* [tut].

| Elle a passé **toute** son enfance au Québec. Il a cueilli **toutes** les fleurs.

b) Il est souvent considéré comme **adjectif** quand il signifie « unique ».

| Pour **toute** boisson, il prend de l'eau.

La prononciation est la même que dans le a). Dans ce sens, *tout* accompagne surtout des noms singuliers. Cependant, avec des noms n'ayant pas de singulier ou ayant un sens propre au pluriel, on trouve le pluriel : // n'avait pour **toutes** ressources qu'une maigre pension.

Il est aussi **adjectif** quand il est détaché avec le sens « entier » : Elle était **toute** en sueur. (M. Butor.) [On pourrait le laisser invariable comme adverbe : voir e.]

c) *Tout* **pronom** indéfini (§ 286, d).

1° Au singulier, *tout* [tu] comme nominal neutre signifie « toutes les choses ».

| **Tout** est à recommencer.

2° Au pluriel, *tous* [tus], féminin *toutes* [tut] est, soit représentant (pour des personnes ou des choses), soit nominal (« tous les hommes », ou « toutes les personnes d'une communauté »).

**E**lle a vérifié les billets : **tous** étaient faux. Les billets étaient **tous** faux.  
**Tous** cherchent le bonheur.

d) *Tout* est un **nom** quand, employé avec un déterminant, il signifie « chose entière » ; *tout* [tu] fait alors *touts* [tu] au pluriel.

**L**e **tout** est plus grand que la partie.  
Plusieurs **touts** distincts les uns des autres. (Acad.)

Dans la locution *tout ou partie*, on peut se demander si *tout* est un nom. Il paraît considéré comme tel dans cet exemple : ...prendre le commandement de **tout ou partie** des maquis du secteur. (De Gaulle.)

e) *Tout* [tu], [tut] en liaison, est adverbe et invariable quand il signifie « entièrement, tout à fait » ; il renforce alors un adjectif, une locution adjectivale, un participe, un adverbe.

**L**a ville **tout** entière.  
 Les grands hommes ne meurent pas **tout** entiers. Ils sont **tout** seuls.  
 Elles sont **tout** en larmes, **tout** étonnées, **tout** hébétées.  
 Allons **tout** doucement.

*Tout* est encore adverbe dans la locution *tout* (+ attribut) *que* signifiant « quelque ... que », et aussi devant un gérondif.

**T**out habiles et **tout** vantés qu'ils soient, ils ne réussiront pas-  
**Tout** vieillards qu'ils sont, ils marchent vite.  
**Tout** en parlant ainsi, elle se mit à pleurer.

Quoique adverbe, *tout* varie en genre et en nombre devant un mot féminin commençant phonétiquement par une consonne ou quand il y a disjonction (§ 26).

**E**lles sont **toutes** confuses, **toutes** honteuses.  
**Toutes** raisonnables qu'elles sont, elles ont fort mal jugé.  
**Toute** femme qu'elle est, elle n'aime pas pouponner.

#### REMARQUES

1. *Tout* peut servir à renforcer un nom. Dans *être tout yeux, tout oreilles, et être tout feu, tout flamme*, et dans les expressions commerciales *tout laine, tout soie*, etc., il est invariable comme adverbe (faisant partie d'une locution adjectivale).

Dans les autres cas, on peut le considérer

• Soit comme un adverbe signifiant « entièrement » (le nom jouant le rôle d'une épithète).

| *Un front **tout** innocence et des yeux **tout** azur.* (Hugo.)

• Soit comme un adjectif s'accordant avec le nom qui suit.

| *Cet homme était **toute** sagesse et **toute** prudence.* (Montherlant.)

2. *Tout* suivi de *autre* est adjectif et variable s'il se rapporte au nom qui suit *autre* ; il peut alors être rapproché immédiatement de ce nom.

| ***Toute** autre vue (= toute vue autre) eût été mesquine.* (J. Bainville.)

Il est adverbe et invariable s'il renforce *autre* ; il signifie alors « entièrement », et on ne peut le séparer de *autre*.

**L**es villes et les villages ont ici une **tout** autre apparence. (Chateaubriand.)  
 (= Une apparence entièrement autre.)

3. Il importe parfois de consulter le sens pour reconnaître la valeur de *tout*.

*Elles exprimaient **toute** leur joie* (= leur joie entière).

*Elles exprimaient **toutes** leur joie* (= toutes exprimaient leur joie).

*Demandez-moi **toute** autre chose* (= toute autre chose que celle-là).

*Vous demandez **tout** autre chose* (= tout à fait autre chose).

## Adjectifs indéfinis

245

Nous rangeons sous ce nom des mots qui ne servent pas de déterminants, mais qui ont une valeur assez proche de celle des déterminants indéfinis, avec lesquels on les classe souvent.

**a) Autre:** *Donnez-moi l'autre livre, mon autre livre, ces autres livres, deux autres livres, quelques autres livres.*

Jadis, *autre* servait de déterminant à lui seul. Il en reste quelques traces dans la langue commune : *autre part, d'autre part* (comp. : *d'un autre côté*), *autre chose* (§ 287, b).  
— Les écrivains pratiquent parfois l'ancien usage: *D'autre rang, d'autre milieu, d'autre race, il semblait se sentir étranger parmi nous.* (A. Gide.)

**b) Quelconque** est synonyme de « n'importe quel », mais il suit ordinairement le nom, qui a son propre déterminant : *Sous un prétexte quelconque.*

**c) Même** accompagne le nom, qui a son propre déterminant. S'il précède le nom, il marque l'identité ou la ressemblance ; s'il le suit, il a une valeur d'insistance.

*Les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets.*

*Les Romains ne vainquirent les Grecs que par les Grecs mêmes.* (Acad.).

*Dieu est la sagesse même.* (Acad.)

*Même*, placé après un pronom personnel, s'y joint par un trait d'union : *Nous-mêmes, eux-mêmes.* (Mais : *Cela même, ici même, etc.*)

On écrit *nous-même, vous-même* (sans *s*), si les pronoms désignent une seule personne : *Pierre, faites-le vous-même.*

Jadis, *même* servait de déterminant. Cela se trouve encore dans la langue écrite : *Ils étaient de même taille maintenant.* (R. Martin du Gard.) — *En même temps* appartient à la langue commune.

### REMARQUE

*Même* est adverbe et invariable lorsqu'il signifie « aussi », avec une nuance de renchérissement : *Les fenêtres, les toits même, étaient chargés de monde.* (Michelet.)

Après un nom ou après un pronom démonstratif, *même* peut souvent être considéré comme un adjectif ou comme un adverbe selon le point de vue où l'on se place : *Ces murs même(s) ont des oreilles* (= ces murs eux-mêmes..., ou bien : ces murs aussi...) — *Ceux-là même(s) l'ont trahi.*